Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261022-DEL_2026_185-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 15 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M. Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M. Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Jean-Patrick GUIBOUT, M. Eric DYEVRE, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M. Michel MOREL, M. Thierry BURLOT, M. Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M. Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, Mme Isabelle DURUPT, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Michel BOUCHALAIS donne pouvoir à M. Jean-Jacques FOUCHER
- M. Frédéric DENOUAL donne pouvoir à M. Thierry BURLOT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT

Secrétaire de séance : M. Philippe BECAN

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DESIGNATION DES MEMBRES

DELIBERATION N° 2026/185 – RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF TRANSITIONS ECOLOGIQUE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE

Présents : 30 **Représentés : 03** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261022-DEL_2026_185-DE

Les articles L.2121-22 et L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer, lors de chaque séance, des commissions et comités consultatifs. Ces comités peuvent intégrer des personnes extérieures au conseil, notamment des représentants d'associations locales et des citoyens.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet politique du mandat, le Comité consultatif « Transitions écologique, solidaire et citoyenne » a été créé par délibération N°2020-116 du 28 septembre 2020. Suite à un appel à candidatures, la composition de ce comité a fait l'objet d'un renouvellement par délibération N°2024-241 du 16 décembre 2024.

Le cadre général du comité et son mode de fonctionnement, tel que défini par la délibération N°2024-241 du 16 décembre 2024, demeure inchangé.

L'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal disposant que la composition d'un comité ne peut excéder la durée celle du mandat municipal en cours ; il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la composition du Comité consultatif « Transitions écologique, solidaire et citoyenne » pour cette nouvelle mandature.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et L.2143-2 ;

Vu l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal, relatif à la création des comités consultatifs,

Vu la délibération n°2020-116 du 28 septembre 2020 portant création du Comité consultatif « Transitions écologique, solidaire et citoyenne » ;

Vu la délibération N°2020-150 du 9 novembre 2020 portant désignation des membres du Comité consultatif « Transitions écologique, solidaire et citoyenne »,

Vu la délibération N°2024-241 du 16 décembre 2024 portant renouvellement de la composition du Comité consultatif « Transitions écologique, solidaire et citoyenne »,

Vu l'ensemble des candidatures aux collèges « Citoyens », « Entreprises » et « Associations » arrêtées au 6 octobre 2026 suite à l'appel à candidatures fait le 27 juillet 2026, et notamment les 47 candidatures reçues pour le collège « Citoyens »,

Considérant l'intérêt de poursuivre le comité consultatif afin d'associer la société civile aux projets liés aux enjeux environnementaux et citoyens,

Considérant la nécessité de renouveler la composition du Comité consultatif « Transitions écologique, solidaire et citoyenne » pour la nouvelle mandature,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Par voix 32 voix POUR et 1 voix CONTRE (Christophe FICHET)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261022-DEL_2026_185-DE

DECIDE

Article 1 : Adopter, pour la durée du mandat municipal 2026-2032, la composition du Comité Consultatif « Transitions écologique, solidaire et citoyenne », conformément aux dispositions de l'article L2121-22 et L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

- Collège « Elus » : 8 membres
- Collège « Entreprises » : 8 membres
- Collège « Associations » : 8 membres
- Collège « Citoyens » : 47 membres

Article 2 : Désigner les membres élus suivants au collège « Elus » :

- Arnaud SALMON
- Catherine CABOT
- Michel MOREL
- Jeanne BOUVIER
- Michel BOUCHALAIS
- Pascal PHILIPPOSSIAN
- Nolwenn GUILLOU
- Stanislas DU GUERNY

Article 3 : Prendre acte de l'appel à candidatures, avec date d'échéance au 6 octobre 2026, pour les 3 autres collèges.

Article 4 : Autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous les documents relatifs au Comité Consultatif « Transitions écologique, solidaire et citoyenne ».

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 22 octobre 2026

Le secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Philippe BECAIN — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 26 OCT. 2026 et affichée en Mairie, le 26 OCT. 2026